



République Française  
Département LOIRET  
Arrondissement de Pithiviers  
Canton de Malesherbes

## Mairie de Montliard

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	

Vote	
<b>Aucun</b>	
Pour : 0	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2024, le 9 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 02/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2024.

**Présents** : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles (arrivé à 18h34), M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu, M. MONTIER Tanguy (arrivé à 18h20)

**Excusé** : M. PEGUY Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers

**Secrétaire de séance** : M. SEVIN Jean-Louis

### D2024\_31 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux

Le Maire expose au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux, déjà transmis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport annuel **2023** transmis par mail le 02 décembre 2024 et mis à disposition du public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **prend acte** de la présentation du rapport annuel **2023** sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/12/2024  
Le Maire,  
M. BEAUDEAU Didier

Le secrétaire de séance,  
M. SEVIN Jean-Louis